

12826/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 octobre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 octobre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de la Banque centrale européenne du 23 septembre 2016 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia (BCE/2016/28)

E 11548



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 octobre 2016
(OR. en)

12826/16

UEM 305

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Mario DRAGHI, président de la Banque centrale européenne
Date de réception:	27 septembre 2016
Destinataire:	M. Carsten PILLATH, directeur général, Conseil de l'Union européenne
Objet:	Recommandation de la Banque centrale européenne du 23 septembre 2016 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia (BCE/2016/28)

Les délégations trouveront ci-joint la Recommandation de la Banque centrale européenne
ECB/2016/28.

p.j.: ECB/2016/28



RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
du 23 septembre 2016
au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes
extérieur de la Banca d'Italia
(BCE/2016/28)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banca d'Italia, PriceWaterhouseCoopers S.p.A., a expiré à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2015. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2016.
- (3) La Banca d'Italia a sélectionné BDO Italia S.p.A en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2016 à 2022,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner BDO Italia S.p.A en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia pour les exercices 2016 à 2022.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 23 septembre 2016.

Le président de la BCE

Mario DRAGHI